

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 25 septembre 2013)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret concernant le second supplément au budget 2013 (supplément II 2013)**

La commission parlementaire des finances,

composée de MM. Olivier Haussener, président, Fabien Fivaz, vice-président, Damien Humbert-Droz, rapporteur, Hughes Chantraine, Philippe Haeberli, Laurent Schmid, Andreas Jurt, François Konrad, Cédric Dupraz, Matthieu Béguelin, Corinne Bolay Mercier (*en remplacement de Baptiste Hurni*), Johanne Lebel Calame, Laurent Duding (*en remplacement d'Alexandre Houlmann*), Jean-Charles Legrix et Alexandre Willener,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

C'est avec un certain désarroi que les membres de la commission des finances ont accueilli ce deuxième rapport traitant des crédits complémentaires au budget 2013. En effet, si le fond du rapport présenté ne comporte que peu de surprises, diverses questions ont été posées sur les éléments techniques de ces demandes complémentaires.

Concernant les hospitalisations hors canton tout d'abord, il a été précisé par le Conseil d'Etat qu'il ne s'agissait pas d'une diminution de l'activité hospitalière cantonale mais bien, comme le prétendent certains commissaires, d'un transfert de charge des assureurs privés sur les cantons. Autre sujet abordé, en matière pénitentiaire, la proposition faite d'une compensation de charges supplémentaires au travers des pensions facturées hors canton eu égard aux travaux engagés dans les structures pénitentiaires neuchâteloises. Le Conseil d'Etat s'est montré confiant dans la capacité des structures de pouvoir malgré tout accueillir ces journées de détention. Enfin, en matière d'action sociale, un commissaire relève que de nombreuses charges d'aide matérielle sont imputées à ce chapitre alors qu'elles ne devraient pas l'être. Au final, un commissaire fait encore part de son sentiment que ces dépenses supplémentaires ne sont que trop partiellement compensées et le sont toujours moins au fil du temps, notamment dans les secteurs de la santé et de l'aide sociale.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 29 octobre 2013

Au nom de la commission des finances

Le président,
O. HAUSSENER,

Le rapporteur,
D. HUMBERT-DROZ